

**Mesures annoncées par le Premier Ministre
en faveur de l'élevage**

1/ Des prix rémunérateurs :

- **Suivi avec le médiateur du respect des engagements de revalorisation des cours pris par les acteurs des trois filières porcine, bovine et laitière. Le Gouvernement veillera à ce que ces engagements soient tenus et adaptés si nécessaire.**

- Les efforts déjà engagés par le Ministre de l'agriculture pour obtenir des prix rémunérateurs, pour augmenter le recours à des produits locaux dans la grande distribution comme dans la restauration collective et par le Secrétaire d'Etat au commerce extérieur pour ouvrir de nouveaux débouchés à l'exportation seront intensifiés.

2/ Le gouvernement va doubler les crédits d'urgence initialement prévus pour les prises en charge des intérêts d'emprunt qui seront donc portés à 100M€ et tripler ceux consacrés à l'allègement des cotisations sociales qui atteindront 50 M€. Ces crédits viendront en aide aux éleveurs qui connaissent les situations les plus difficiles. Une attention particulière sera portée aux jeunes agriculteurs et aux petites et moyennes exploitations.

3/ Pour répondre aux charges trop lourdes d'endettement, une année blanche sera proposée aux éleveurs qui le demanderont grâce à un effort accru de l'Etat et des banques, à travers une dotation supplémentaire du Fonds d'Allègement des Charges en 2015 et en 2016.

4/ La baisse des charges engagée avec le pacte de responsabilité sera poursuivie. Dès 2015, une **baisse d'environ 50 M€** des cotisations sociales sera permise grâce à une diminution de la cotisation minimum maladie (de 833€ à 457 €) dont les effets seront très sensibles pour les petites et moyennes exploitations. Les chantiers ouverts depuis 2012 pour que la fiscalité agricole soit mieux adaptée à la volatilité des prix agricoles et favorise l'installation des jeunes agriculteurs seront poursuivis.

5/ La modernisation des filières d'élevage va bénéficier d'un soutien renforcé. Pour cela, le Gouvernement a décidé de conforter le plan pour l'investissement dans les exploitations agricoles annoncé en 2013, avec **une hausse de 30 M€ par an sur 3 ans des crédits du MAAF.** Avec l'appui des Régions et l'accélération de la programmation communautaire, **les aides publiques seront portées à 350 M€ par an, permettant 3 Mds€ d'investissements subventionnés dans les exploitations d'ici 2017,** afin d'améliorer la compétitivité et les conditions de travail des éleveurs, ainsi que la performance sanitaire et environnementale des filières d'élevage.

Un effort significatif sera également fait pour la modernisation des outils d'abattage-découpe en portant les subventions de **20 à 50 M€** pour conforter la compétitivité de filières à l'origine de nombreux emplois en 2015.

Le Premier Ministre réunira dans les prochaines semaines les Présidents de Région qui sont des acteurs majeurs de cette mobilisation.

Pierre Pringuet sera chargé de piloter ce plan national pour l'investissement dans les filières d'élevage.

6/ La simplification des normes est une priorité pour les agriculteurs. **Une nouvelle méthode** sera élaborée pour février 2016 afin d'associer les professionnels agricoles très en amont à la définition des mesures. Cette nouvelle méthode aura pour objectif la simplification des règles qui s'appliquent aux exploitants. Elle devra assurer la cohérence des différentes réglementations et mesurer le respect de l'équivalence des charges qui pèsent sur les agriculteurs français et leurs principaux concurrents européens. **Elle pourra s'appuyer sur des phases de test et d'expérimentation. Aucune mesure nationale allant au-delà des obligations communautaires ne sera prise d'ici-là par le gouvernement.**

Les mesures annoncées représentent un **effort supplémentaire de l'Etat de plus de 300 M€.**

La bataille pour l'agriculture se jouera aussi le 7 septembre à Bruxelles. Le Ministre de l'Agriculture a obtenu la tenue d'un Conseil extraordinaire sur la crise des filières d'élevage et travaille sans relâche depuis l'été à trouver avec ses homologues européens la réponse adaptée (sommets de Madrid le 28 août et de Berlin le 31 août). **La France est mobilisée** pour obtenir le relèvement du prix d'intervention du lait, l'assouplissement de l'embargo sanitaire russe, notamment sur le porc, et renforcer les mesures en faveur de l'exportation. La France rappellera également avec force dans les enceintes communautaires la nécessité pour l'Europe de défendre ses intérêts agricoles dans les négociations de libre échange en cours.

Autres mesures :

- En ce qui concerne les mesures conjoncturelles, des instructions seront données aux services de l'Etat pour que, sur demande d'un jeune agriculteur, l'administration n'exige pas le remboursement de DJA pour non-atteinte du revenu prévu en 2014 ou 2015 dans le PDE en raison de la crise conjoncturelle.

Un décret va être introduit avant la fin de l'année pour permettre aux agriculteurs qui ont opté pour une assiette triennale de cotisations sociales de pouvoir, à titre exceptionnel, faire le choix de l'année (n-1) en 2015 et en 2016.

Pour répondre à la demande de répercuter aux fermiers la remise gracieuse de la TFNB dont peuvent bénéficier les propriétaires, plusieurs modifications législatives seraient nécessaires. Dès lors, par souci de rapidité, une instruction sera adressée aux directions des finances publiques pour qu'elles acceptent les demandes des éleveurs en difficulté instruites par les cellules d'urgence afin que, lorsque leur situation le justifie, ils puissent bénéficier de remise gracieuse sur les impositions non professionnelles à leur charge (taxe d'habitation et impôt sur le revenu au titre de 2015).

- En ce qui concerne les perspectives à tracer pour l'avenir de notre modèle agricole caractérisé par sa diversité, le gouvernement poursuivra le travail avec les organisations professionnelles agricoles sur les orientations engagées dans le cadre de France 2025 afin de concrétiser avec l'appui de FranceAgriMer les réflexions conduites sur la segmentation des marchés, la contractualisation et l'innovation. Un dispositif garantira la neutralité fiscale des versements à des caisses de sécurisation adossées à des dispositifs de contractualisation permettant de protéger les éleveurs contre la fluctuation des cours.

Afin de consolider la constitution d'un fonds d'investissements pour des opérations en fonds propres dans le secteur agroalimentaire et notamment dans les filières d'élevage, Bpifrance est prêt à mobiliser ses ressources, jusqu'à 50 M€, à parité avec les moyens mis à disposition par les banques et autres opérateurs d'interventions en fonds propres.

Une attention particulière sera portée au déploiement des préconisations du rapport « agriculture et innovation 2025 » qui sera remis en septembre au gouvernement compte tenu des perspectives que l'innovation offre à nos agriculteurs, à nos chercheurs et à nos entreprises pour que la France conserve son rang dans un domaine où elle jouit d'atouts considérables.

- Dans le domaine de l'environnement, au-delà des décisions concernant les normes, l'agriculture a une place à jouer dans le développement des énergies renouvelables et doit en tirer des retombées économiques. Les mesures annoncées en juillet dernier contribueront au développement de la production d'énergie photovoltaïque dans les exploitations agricoles. De même, les décisions attendues pour la fin de l'année doivent permettre de relancer la méthanisation pour participer à la transition énergétique, faciliter la gestion des déchets et diversifier les revenus des agriculteurs. Afin de favoriser le développement de la part de bioéthanol dans les carburants, la taxe intérieure de consommation (TIC) de l'essence SP95-E10 contenant 10 % de bioéthanol sera réduite de 1 centime, ce qui sera compensé par l'augmentation d'1 centime de la TIC des essences SP95.

Les crédits du MAAF seront majorés de 15 M€ pour répondre aux besoins exprimés par les éleveurs pour la contractualisation de mesures agroenvironnementales en faveur des systèmes herbagers et polyculture-élevage.

La TFNB affectée aux Chambres d'Agriculture ne connaîtra pas la baisse programmée de 2 points en 2016 pour leur permettre de favoriser des actions territoriales en vue de faciliter l'achat de produits locaux par la grande distribution et la restauration collective et contribuer à la démarche de simplification des normes environnementales.

- Dans le domaine fiscal et social, l'orientation est de continuer à améliorer les outils permettant aux agriculteurs de mieux s'adapter à l'augmentation de la volatilité des prix agricoles. Pour cela dans le PLF 2016 les modalités administratives de constitution et de mobilisation de la dotation « déduction pour aléas » et de la dotation « déduction pour investissement » seront simplifiées ; la « déduction pour investissement » pourra être mobilisée pour l'investissement dans les bâtiments d'élevage et pour les mises aux normes.

Le lissage dans le temps des mesures dont bénéficient les jeunes agriculteurs pour faciliter l'installation sera également mis en oeuvre.

La répercussion du bénéfice de la mesure de « suramortissement » pour les investissements réalisés dans le cadre de CUMA sera accordée aux agriculteurs adhérents des CUMA à compter du mois d'octobre pour privilégier les investissements en commun et limiter les investissements individuels des agriculteurs qui pèsent sur leur compétitivité.

Les dispositions annoncées par le Gouvernement aujourd'hui feront l'objet d'un bilan en février 2016 pour s'assurer de leur bonne mise en oeuvre et ajuster le cas échéant certaines mesures. Ce rendez-vous permettra également de faire le point sur la concrétisation des chantiers ouverts notamment concernant les normes et l'environnement et les adaptations sociales et fiscales.